



## VILLE DE SAINT-QUENTIN

### **POLITIQUE INTERNE NO 2021-61**

SERVICES AFFECTÉS :	Tous les services
DESTINATAIRES :	Employés municipaux
OBJET :	<b>COMMUNICATION PUBLIQUE</b>
RÉFÉRENCES :	Rapport de la Direction des loisirs et tourisme ; Politiques extérieures ; Site internet de la Ville ; <u>Loi sur les langues officielles</u>
DATE D'ÉMISSION :	Réunion ordinaire mensuelle du 8 février 2022
RÉVISÉE LE :	
ÉMISE PAR :	
NOM ET POSTE :	Suzanne Coulombe, Directrice générale

---

#### **A- PRÉAMBULE**

La responsabilité de la Ville en matière de communication au sujet, non seulement des publications de la Ville mais également des activités récréatives des organismes communautaires, entreprises et personnes individuelles quelles soient payantes ou non, justifie la mise en place de cette politique.

#### **B- OBJECTIFS**

- Déterminer lesquelles des publications seront publiées sur les différents supports de la Ville
- Préciser la responsabilité de chacun-e des employé-e-s en charge des diverses publications
- Informer la population au maximum des services existants dans la région.

#### **C- PUBLICATIONS DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN (liste non exhaustive)**

1. Avis publics (réunions du Conseil, fermeture de bureaux, adoption d'un arrêté, etc.)
2. Communiqués
3. Appel d'offres
4. Offres d'emploi
5. Faits saillants
6. Documents officiels (arrêtés municipaux, procès-verbaux, rapports, etc.)
7. Articles reliés aux différents services de la Ville (contenu des pages web)
8. Activités communautaires
9. Informations publiées par les partenaires/contractants de la Ville (CSRNO, FERO, FCM, etc.)
10. Budgets et états financiers annuels, rapport annuel
11. Autres documents (répertoire des commerces et services, répertoire des organismes communautaires, guide des sports et loisirs, liste des salles à louer, etc.)

#### **D- SUPPORTS/MÉDIAS (comprend sans se limiter)**

1. Site internet de la Ville de Saint-Quentin
2. Page Facebook de la Ville de Saint-Quentin géré par la page En Mouvement
3. Page Facebook du Regroupement des organismes communautaires (ROC)
4. Page Facebook du Centre touristique de l'ancienne gare (CTAG)
5. Page Facebook « En Mouvement »

6. Info courriel du service des loisirs
7. Radio communautaire
8. Bulletin paroissial
9. Journaux francophones et certains anglophones (selon l'annonce)
10. Site d'approvisionnement du gouvernement du N.-B. (NBON)
11. Babillards (de la Ville et/ou chez les commerçants)
12. Enseigne électronique

E- **COMMUNICATION/SUPPORT** (les communications ne sont pas nécessairement toutes publiées sur un ou plusieurs supports et la liste peut ne pas être complète)

<b>Support</b>		<b>Communication</b>
<b>1</b>	<b>Site web</b>	Les publications citées à l'article C.
<b>2</b>	<b>Page Facebook Ville</b>	Les publications nos 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9 et 10 de l'article C ; sauf les avis des réunions extraordinaires et les avis d'adoption d'un arrêté
<b>3</b>	<b>Page Facebook ROC</b>	Les publications reliées aux organismes communautaires
<b>4</b>	<b>Page Facebook CTAG</b>	Les publications reliées au tourisme régional
<b>5</b>	<b>Page Facebook En Mouvement</b>	Non active (à modifier)
<b>6</b>	<b>Info courriel</b>	Les publications nos 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9 et 10 de l'article C ; sauf les avis des réunions extraordinaires
<b>7</b>	<b>Radio communautaire</b>	Avis publics ; offres d'emploi ; moment de silence aux vétérans ; souhait des fêtes
<b>8</b>	<b>Bulletin paroissial</b>	Avis publics ; certaines offres d'emploi ; fermeture des bureaux
<b>9</b>	<b>Journaux</b>	Offres d'emploi, appel d'offres, communiqués et certains avis publics
<b>10</b>	<b>NBON (site de la province)</b>	Appel d'offres
<b>11</b>	<b>Babillards</b>	Activités et informations communautaires
<b>12</b>	<b>Enseigne électronique</b>	Activités et informations communautaires
<b>13</b>	<b>Papier</b>	Documents sur approbation de la DG et de la DF

F- **AUTEURS DES PUBLICATIONS** (sur un à plusieurs supports) :

- Ville de Saint-Quentin (administration, services des loisirs et tourisme, service des travaux publics, service des finances) et Bibliothèque publique La Moisson de Saint-Quentin
- Regroupement des organismes communautaires (organismes sans but lucratif-membres)
- GRC
- Tout autre organisme ou entité approuvé par la municipalité

G- **ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES PAYANTES**

De façon générale, les publications d'évènements, d'activités, de spectacles et autres, dans un but lucratif et dont la communauté ne bénéficie pas de redevances, sont exclues de cette politique. Toutefois, certaines publications des activités récréatives proposées par les organismes communautaires, entreprises et individus, payantes ou non, peuvent être acceptées après étude.

H- **FAITS SAILLANTS**

Les faits saillants de la Ville de Saint-Quentin sont publiés 3 à 4 fois/an par la direction générale. Ils informent, notamment, des activités organisées et des projets réalisés par la Ville de Saint-Quentin.

## I- INFO COURRIEL

L'info courriel est publié une fois par semaine par le service des loisirs de la Ville de Saint-Quentin. Il est un support d'informations pour le service des loisirs, du tourisme, des sports et les publications des auteurs à l'article F. Afin de limiter le nombre de publications, seules les publications provenant d'entités externes suivantes sont publiées, sans s'y limiter :

- Informations/actualités provenant des gouvernements fédéral et provincial (incluant la COVID-19)
- Association des aînés du Nouveau-Brunswick
- Calendrier « Action for happiness »
- Association canadienne pour la santé mentale
- Mouvement Mieux-être.

Exceptionnellement, certaines publications d'organismes externes, avec l'autorisation de l'un ou des responsables, pourraient être publiées.

### Durée de publication :

- Évènements avec date : maximum de 4 semaines précédent l'évènement
- Informations sans date : 1 à 3 semaines (selon la publication)

## J- AVIS URGENTS

Les avis publics tels que : bris du service d'eau et d'égouts, fermeture spontanée de l'Hôtel de Ville et du CTAG, mesures d'urgence, etc., devant retenir une attention immédiate des citoyens et citoyennes, sont publiés via un plus grand nombre de supports possible, et ce, dans les plus brefs délais.

## K- COMMERCES ET ENTREPRISES

Les publications faisant référence à des produits et services des commerces et entreprises constituent une forme de publicité, et sont donc exclues de cette politique.

## L- RESPONSABLES

- a) **Ville de Saint-Quentin** : La greffière adjointe a la responsabilité de publier les avis, communiqués et autres publications provenant de tous les services de la Ville de Saint-Quentin, à l'exception des services des loisirs et du tourisme, dans les supports/médias nos 1, 2, 7 à 11 de l'article D.
- b) **Service des loisirs/ CTAG** : La Directrice des loisirs et tourisme a la responsabilité de publier les activités et autres publications en rapport avec le service des loisirs et tourisme, dans les supports nos 1 à 6, 9, 11 et 12 de l'article D. En l'absence de la Direction des loisirs, les publications dans les supports non listés au paragraphe a), seront assurées par la greffière adjointe.

## M- LANGUES OFFICIELLES

En vertu de la Loi sur les Langues officielles, la Ville de Saint-Quentin n'a aucune obligation linguistique quant aux publications des documents légaux (arrêtés municipaux, procès-verbaux), et ce, jusqu'au seuil de 20 % de population de langue officielle minoritaire. Selon les données de Statistique Canada 2011, 98,7 % de la population de la Ville de Saint-Quentin représente la langue française.

*Cette politique se veut un guide de références et ne peut être interprétée de façon littérale.*